

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 juin 2018**

- **Centre aéré de Connerré :** Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200€ pour l'anniversaire des 50 ans du centre aéré de Connerré.
- **Achat Tondeuse débroussailleuse :** Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis Equip'jardin pour la fourniture d'une débroussailleuse à roues d'un montant de 3 286.80€ TTC et la reprise de la tondeuse débroussailleuse pour un montant de 360€ TTC.
- **Vente terrains les Renardières :** Le Notaire propose la vente à la commune les terrains situés aux Renardières. Le conseil municipal serait intéressé mais ne pourra se prononcer que dans 1 an ou deux. Le budget actuel ne permet pas l'achat de ces terrains, la commune doit vendre les parcelles du lotissement communal.
- **PADD Communauté de Communes :** Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- **Travaux de voirie Route de la Vallée :** Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis supplémentaire de la Colas pour la fourniture et pose de bordures route de la Vallée d'un montant de 2626.56€.
- **Travaux l'Aiguillée :** Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis supplémentaire de Menuiserie Portier pour la fourniture et pose d'une porte dans le logement communal, d'un montant de 1613.70€.
- **Aide sociale :** La commission d'aide sociale s'est réunie avant le conseil municipal afin d'attribuer une aide ponctuelle de 200€. Le conseil municipal approuve cette décision et autorise le Maire à verser la somme de 200€.
- **Tarif de la cantine :** Le conseil municipal décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire à 3.60€, soit une augmentation de 10 centimes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- **Coiffeuse à domicile :** Une habitante de St Aubin des Coudrais souhaite aménager un camping-car en salon de coiffure, elle fait actuellement une étude auprès des communes. Le conseil municipal serait d'accord pour qu'elle s'installe place de l'église et qu'elle s'acquitte d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 20€ par mois.